

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 5130 36

website: [www. www.au.int](http://www.au.int)

CI14923 – 89/2/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-septième session ordinaire

7 – 12 juin 2015,

Johannesbourg (Afrique du Sud)

EX.CL/924(XXVII)

Original : anglais

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC)

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE (ECOSOCC)

1. Le Conseil exécutif se souviendra certainement que la deuxième Assemblée générale permanente du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'Union s'est tenue à Nairobi (Kenya) le 22 décembre 2014. Par la suite, dans mon discours inaugural à la vingt-sixième session ordinaire du Conseil exécutif de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba les 26 et 27 janvier 2015, j'ai fait remarquer que la nouvelle Assemblée de l'ECOSOCC mettra l'accent sur les aspirations axées sur les populations, tel qu'indiqué dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, et profitera des leçons de la première Assemblée générale, pour que le processus de la deuxième Assemblée générale mène aux buts et objectifs pour lesquels elle a été fixée.
2. C'est dans cette optique que j'ai souligné les priorités fixées par la première session ordinaire de la deuxième Assemblée générale de l'ECOSOCC tenue à Nairobi (Kenya) pour atteindre ces objectifs. Au nombre de ces priorités, il y avait tout d'abord un exercice d'introduction et d'orientation pour associer les nouveaux membres de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC à l'élaboration des règles, procédures, réglementations et processus de l'Union pour permettre à la Conférence d'avoir ses propres repères et sa propre orientation, et de se fonder essentiellement sur les règles établies. Deuxièmement, la poursuite du processus de consolidation institutionnelle de l'ECOSOCC à travers le renforcement du travail du Comité de vérification des pouvoirs et la poursuite des élections partielles sur une période d'une annexe pour pourvoir les postes vacants au sein de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC, et ainsi permettre une plus grande représentativité dans les États membres de l'Union. Troisièmement et corrélativement, il y a le renforcement du Secrétariat de l'ECOSOCC à travers la Direction des citoyens africains et de la diaspora (CIDO) pour établir le lien axé sur les populations, de l'Acte constitutif de l'Union (article 3), soutenir le travail de l'ECOSOCC (EX. CL/633(XVIII)) et mettre en œuvre les résultats du Sommet mondial de la Diaspora, tel que ratifié par la Décision **Assembly/AU/Dec.354(XVI)** de la Conférence.
3. Quatrièmement, dans l'ordre des priorités, il y a l'engagement effectif de l'ECOSOCC concernant les affaires du continent, y compris les diverses crises et les divers conflits, et aussi les questions liées au développement économique et social. Cinquièmement, il y a l'activation des comités sectoriels pour la promotion de l'UA, la mobilisation de l'appui à l'Agenda 2063, le Programme de développement post-2015 et les cadres politiques tels que le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et le Fonds International de Développement agricole (FIDA). Sixièmement et dernièrement, la poursuite de la sensibilisation des populations africaines des divers États membres à l'appui aux politiques et programmes de l'UA, et à l'initiation de processus d'établissement et de consolidation de sections nationales de l'ECOSOCC dans les États membres de l'Union comme cadres de diffusion de l'information et d'appui aux programmes et activités de l'UA. Je suis heureux d'informer cet auguste Conseil que les activités ont effectivement commencé et qu'il y a déjà des résultats tangibles dans tous les domaines.

4. Pour commencer, une session d'introduction et d'orientation de la deuxième Assemblée générale permanente de l'ECOSOCC s'est tenue au Caire du 27 mars au 1^{er} avril 2015. Je tiens à remercier le Gouvernement et le peuple de la République démocratique arabe d'Égypte pour leur solide appui qui a permis à la Réunion d'atteindre ses objectifs. L'exercice d'introduction et d'orientation a favorisé entre les membres une profonde compréhension de l'Union africaine, de son Acte constitutif, de ses principaux organes et structures, et aussi de ses statuts et règlements administratifs, financiers et autres. Par conséquent, elle a offert un fondement logique qui a permis aux membres de l'ECOSOCC d'apprécier pleinement leurs rôles, fonctions et responsabilités, et aussi les paramètres organisationnels au sein desquels ils doivent fonctionner.

5. Elle a également permis à la deuxième Assemblée générale de l'ECOSOCC d'établir des règles et normes internes d'orientation de son propre fonctionnement. Sous ce rapport, l'Assemblée de l'ECOSOCC, avec l'assistance et l'appui du Bureau du conseiller juridique et du Secrétariat de la Direction des citoyens et de la diaspora (CIDO), a adopté son règlement intérieur et les procédures qui seront examinés par le Comité technique spécialisé des ministres de la Justice à leur prochaine session (octobre/novembre 2015) en préparation de l'examen par le Conseil exécutif à sa vingt-huitième session ordinaire en janvier 2016, à travers le Comité des Représentants permanents (COREP).

6. Le processus de la consolidation institutionnelle de la deuxième Assemblée permanente de l'ECOSOCC progresse rapidement. La réunion de l'Assemblée générale de l'ECOSOCC tenue au Caire en février/mars 2015 a établi une feuille de route appropriée à ce processus. En conséquence, le Secrétariat de la CIDO a prolongé et ré-ouvert l'appel à candidatures jusqu'au 31 décembre 2015 pour renforcer le processus. Le Comité de vérification des pouvoirs se réunira peu après le sommet de juin 2015 à Maseru (Lesotho) pour établir un calendrier et fixer un échéancier pour de nouvelles élections et donner des orientations au Comité interdépartemental de l'UA sur la vérification des candidatures et l'éligibilité des candidats. En conséquence, il est prévu que des élections régionales et nationales se tiennent convenablement en vue de pourvoir les postes vacants de l'ECOSOCC au cours des troisième et quatrième trimestres de l'année 2015 pour accroître la portée et l'ampleur de l'adhésion à l'ECOSOCC, en l'étendant à tous les États membres de l'Union.

7. L'ECOSOCC est devenu encore plus engagé dans les activités de l'Union dans son ensemble, les organes de l'UA, et la vie et les aspirations des citoyens africains ordinaires. Afin de poursuivre ses programmes de travail et de vulgariser les programmes et politiques de l'Union africaine, le Président et les autres membres ont mené des programmes de sensibilisation en Égypte, au Soudan et au Nigeria, entre autres, et à travers une participation effective à la vingt-sixième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Cameroon Business Forum (CBF), le Symposium international pour le lancement de l'Initiative africaine d'éducation à la paix et au développement qui s'est tenu au Bénin en fin mai 2015, la réunion du Parlement panafricain sur la Ratification des traités de l'UA, en avril 2015, et

d'autres forums et rencontres des États membres, aux plans régional, continental et international. L'ECOSOCC a également publié des politiques et des recommandations sur l'évolution des problèmes qui préoccupent actuellement l'Afrique, notamment l'incidence de la xénophobie en Afrique et la crise au Burundi, entre autres.

8. L'ECOSOCC s'est également engagé dans l'opérationnalisation de comités sectoriels en tant que mécanismes principaux de fonctionnement, ainsi que dans l'élaboration de modalités et principes pour l'institutionnalisation de sections nationales en guise d'instruments de reddition des comptes dans les États membres de l'Union. Les modalités de fonctionnement sont en voie de consolidation et un document-cadre concernant les deux domaines devrait être présenté à la prochaine Session ordinaire du Conseil exécutif et à la Conférence de l'Union.

9. Le renforcement du Secrétariat de la CIDO est également une de nos priorités. Comme je l'ai indiqué précédemment, cela a fait l'objet de diverses décisions du Conseil et de la Conférence, ainsi que de la Déclaration du Sommet mondial de la Diaspora africaine, dans laquelle l'Afrique a établi un Pacte mondial avec quatre-vingt-neuf autres pays de résidence de personnes d'origine africaine. Il est encourageant de constater que le processus de recrutement à la Commission de l'UA a commencé à intégrer au sein de la CIDO un personnel jeune et dévoué personnel régulier dans le cadre de la rationalisation. Cependant, les récentes propositions émanant de la Commission de l'UA semblent favoriser un processus de rétrogradation des structures de la société civile et de la diaspora de l'Union. L'ECOSOCC a de grandes préoccupations à ce sujet. La transformation de l'Organisation de l'Union africaine (OUA) en Union africaine (UA) a été conçue pour créer une intégration axée sur les populations. En conséquence, les structures de l'UA qui valident et mènent le processus, notamment l'ECOSOCC et la CIDO au niveau de la Commission, doivent être mises à niveau et considérées comme des services partagés, plutôt que de réduire leur importance. Voilà l'essence des diverses décisions du Conseil, de la Conférence et du Sommet mondial de la diaspora que j'ai citées plus haut.

10. La manière dont les processus de réforme sont poursuivis, mérite également une attention particulière. Ces processus semblent être dominés par la Commission au détriment de l'implication des autres organes délibérants de l'Union. Le programme de réformes n'était pas à l'ordre du jour initial sur le budget de la réunion tenue à Mekelle (Éthiopie), du 9 au 16 mai 2015, mais il a été introduit subrepticement dans l'intention première de recueillir une décision là-dessus. L'intervention de l'ECOSOCC dans le processus a été sabordée, nous a-t-on dit puisque l'ECOSOCC ne devait pas prendre la parole pour exprimer ses préoccupations.

11. Cela est surprenant. Tout d'abord, parce que l'ECOSOCC a son secrétariat au sein de la CIDO, à la Commission. L'organe travaille en étroite collaboration, et je dois ajouter, harmonieusement avec la CIDO. Donc, les questions concernant la réorganisation au sein de la Commission doivent nécessairement impliquer l'ECOSOCC. Deuxièmement, le lien axé sur les populations de l'Union africaine met l'accent sur l'ouverture, la transparence et la reddition de comptes. Les affaires

concernant l'Union africaine constituent un problème de famille qui doit engager l'ensemble des organes délibérants de l'UA.

12. Troisièmement, tout processus d'organisation ou de réorganisation de l'UA doit favoriser l'approche axée sur les populations du Préambule et des Principes de l'Acte constitutif de l'UA. L'ECOSOCC insiste pour que nous respections ces principes qui sont élaborés dans les diverses décisions du Conseil et de la Conférence de l'Union.

13. Quatrièmement, la provenance des propositions de réformes structurelles et les méthodes qui leur sont adaptées, suscitent des préoccupations. Les propositions sont fondées sur un modèle commercial qui est mal adapté à l'UA qui est une entreprise publique. Dans le cadre de l'UA, la plus haute valeur commerciale est le bien public.

14. En outre, l'ECOSOCC recherche la congruence et la cohérence dans les activités de la société civile de l'Union. Aujourd'hui, la Commission et les différents organes de l'Union regorgent d'accords et de partenariats, formels et informels avec diverses organisations de la société civile (OSC). L'Union n'a aucun moyen de gérer la traçabilité des noms des organisations, de ce qu'elles font et la valeur qu'elles ajoutent à l'Union. L'Union n'a aucune base de données sur les OSC travaillant avec ses divers démembrements, leurs relations et leurs opérations, et la valeur ajoutée de leur participation. Cela est contraire à la pratique des États membres et de toutes les organisations internationales. L'ECOSOCC croit que le moment est venu de coordonner efficacement les activités de la société civile et les interventions à l'appui de l'Union à travers lui, conformément aux pratiques en vigueur ailleurs. Nous demandons donc que le Conseil prenne, comme c'est le cas avec les Nations Unies et les autres organisations internationales similaires, une décision pour que toutes les OSC traitant avec l'Union africaine aient le statut consultatif ou d'observateur avec l'ECOSOCC-UA. Cela fournira une base de données exhaustives sur les acteurs et les interventions, permettra aux organes directeurs d'assurer le suivi des activités, de supprimer les doubles emplois et d'encourager la complémentarité des interventions des OSC, de permettre à l'Union de repérer les chaînons manquants de la chaîne des activités afin de les combler pour assurer une connectivité efficace des activités de la société civile et des États membres. Le Comité permanent et le Comité de vérification des pouvoirs de l'ECOSOCC devraient assumer leurs obligations de suivi du processus.

15. Enfin, je tiens à remercier le Comité des Représentants permanents (COREP) de l'Union pour son appui efficace au processus de l'ECOSOCC dans les sessions consacrées au budget à Mekelle et la prise de dispositions en appui de l'important objectif de l'opérationnalisation des comités sectoriels et l'institutionnalisation des sections nationales de l'ECOSOCC. Le Comité permanent de l'ECOSOCC qui s'est réuni à Khartoum, au Soudan, du 26 au 28 mai 2015 à l'effet d'examiner et d'adopter ce rapport a également convenu de mesures visant à développer et à achever ce processus. Cette priorité, en plus des autres mentionnées plus haut, retiendra l'attention de l'ECOSOCC dans la seconde moitié de l'année 2015 et nous prévoyons de présenter un rapport crédible sur sa progression lors des prochaines sessions ordinaires du Conseil exécutif et de la Conférence, à Addis-Abeba en janvier 2016.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Report of the economic, social and cultural Council of the Africa union (ECOSOCC

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4794>

Downloaded from African Union Common Repository